



Madrid, le 3 janvier 2017

Objet : Agrément du COI - analyse sensorielle
Ref. : T.28/

Chère Madame,

Au cours de sa 104e session (Madrid, 22-25 novembre 2016) le Conseil des Membres du COI a adopté la liste des laboratoires d'analyse sensorielle des huiles d'olive vierges ayant rempli les conditions requises conformément aux termes de la Décision n° DEC-13/103-V/2015 du 26 novembre 2015.

J'ai le plaisir de vous informer que le jury de dégustation d'huile d'olive vierge de la Société de Conditionnement de l'Huile d'Olive que vous dirigez, a obtenu l'agrément du Conseil oléicole international pour la période du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017. Le certificat correspondant sera envoyé dès que disponible.

Je tiens à vous rappeler les termes de la dite Décision se référant aux obligations des laboratoires agréés, notamment en ce qui concerne l'usage et les modalités de mention de l'agrément.

La liste des laboratoires d'analyse sensorielle des huiles d'olive vierges agréés (T.28/Doc. n° 3/Rév. 19 - 12.2016) est disponible sur le site web du COI (www.internationaloliveoil.org).

Je vous rappelle également que, conformément aux termes de la Résolution mentionnée ci-dessus, si votre jury désire participer aux deux essais que le Secrétariat exécutif organisera dans le courant de l'année 2017, il devra répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- Pour les pays membres de la UE : être inscrit sur la liste des laboratoires reconnus par l'autorité compétente de chaque pays comme étant chargés du contrôle officiel des huiles d'olive vierge par analyse sensorielle que la UE communique au COI;
- Pour les pays non membres de la UE : envoyer au Secrétariat exécutif du Conseil avant le 28 février 2017 la demande d'agrément remise par l'intermédiaire de l'autorité compétente du pays qui aurait reconnu le laboratoire comme étant chargé du contrôle officiel des huiles d'olive vierges par analyse sensorielle.

De même, conformément au point 1.1.4 de cette Décision, je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir l'annexe I dûment renseignée pour compléter la demande d'agrément.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Abdellatif Ghedira
Directeur exécutif

Mme. Imed Ghodhban
Société de Conditionnement de l'Huile d'Olive - CHO
B.P. 7 Route de Mahdia, Km. 10
3054 SFAX